

Pour financer un grand service public de santé et d'action sociale qui répondent aux besoins de la population, la CGT revendique :

- Le déblocage immédiat des 1,1 milliards d'euros mis en réserve dans le périmètre du Ministère de la Santé
- La réattribution immédiate des 6 milliards pris à la Sécurité Sociale pour renforcer le budget de guerre
- Le maintien et le renforcement de notre modèle social basé sur le principe : chacun reçoit selon ses besoins et paie selon ses moyens en pérennisant et développant le financement de la Sécurité sociale par des cotisations prélevées sur les salaires (salaire socialisé, suppression du bulletin de paie simplifié) et sur les revenus non salariaux (notamment les revenus financiers des entreprises) à un même taux, d'en finir avec le transfert vers l'impôt, notamment par le biais de la CSG avec l'objectif d'assurer le remboursement de tous les soins de la naissance à la mort à 100% et prenant en charge la dépendance.
- La suppression des exonérations de cotisations
- L'annulation immédiate de la dette des hôpitaux
- L'augmentation immédiate de 8% de l'ONDAM au minimum
- L'augmentation des budgets des établissements et un financement pérenne (branche maladie et de la Sécurité sociale) excluant les établissements privés à but lucratif versant des dividendes à leurs actionnaires
- Des subventions d'investissements de l'Etat et des prêts de longue durée sans intérêts pour les établissements publics sanitaires, sociaux et médico sociaux
- La suppression de la taxe sur les salaires (4 milliards par an) auxquelles est soumis le secteur public

Pour améliorer les conditions de travail, la CGT revendique :

- La revalorisation des salaires, du point d'indice et des carrières pour tous les salarié-es dans l'ensemble du secteur sanitaire et social à partir d'un SMIC à 2 200 euro, avec une véritable reconnaissance des qualifications ; le refus du salaire au mérite et de toutes mesures
- L'augmentation des pensions, retour au droit au départ à la retraite à 60 ans à taux plein et reconnaissance de la pénibilité entraînant un départ anticipé à la retraite à 55 ans
- L'indexation des salaires et pensions sur l'inflation
- Le versement des 183 euros du SEGUR pour tou-tes dans le secteur sanitaire, social et médico-social
- La reconnaissance des AMP au même niveau que les AS
- La création immédiate de 100 000 emplois dans les hôpitaux, 200 000 emplois en EHPAD, 100 000 emplois dans l'action sociale
- Le financement d'un plan pluri annuel de formations sanitaires et sociales et d'embauches dans l'ensemble des catégories professionnelles (médicales, soignantes, administratives, socio-éducatives, techniques et ouvrières)
- Développer les moyens pour l'accès à la formation continue tout au long de la vie
- La suppression de parcours sup et la remise en place des contrats d'études pour les étudiants en formation sanitaires et sociales
- La résorption de l'emploi précaire : généralisation de la titularisation sur les postes vacants permanents dans la fonction publique et développement des CDI dans le secteur privé
- L'arrêt de la casse et le renforcement du statut des personnels de la Fonction Publique
- La régularisation des médecins PADHUE, et l'abrogation de la loi immigration
- L'abrogation des journées de carence et des primes de présentisme dans la secteur public et privé, la suppression de l'abattement de 10% de salaire en cas d'arrêt maladie mis en place dans la fonction publique
- La réduction du temps de travail.
- L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
- La lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail.

Pour renforcer la démocratie, la CGT revendique :

- Une sécurité sociale, placée sous la responsabilité des représentant.e.s des assuré.e.s
- Par le rétablissement des élections d'administrateurs siégeant dans des instances retrouvant leurs pouvoirs de décisions en termes de gestion.
- Le renforcement de droits syndicaux et des moyens de les mettre en œuvre
- L'arrêt de la répression et de la criminalisation du fait syndical, du droit d'expression et de manifestation
- Le renforcement des instances représentatives des personnels et la remise en place des CHSCT